



Philippe de GAUDUSSON
Secrétaire départemental
SUD Protection Sociale 31
Tél : 06 30 59 96 80

**PLAINTÉ DE FRANCIS DE BLOCK CONTRE
LE COLLECTIF « JUSTICE ET DIGNITÉ POUR LES CHIBANIS » ET TV BRUITS
Audience du 21 juin 2011 devant le TGI de Toulouse**

L'image et l'ego à n'importe quel prix !

Le directeur de la CARSAT comme l'ensemble des de ses collègues directeurs d'organismes de Sécurité Sociale se positionne en chef d'entreprise sacrifiant aux méthodes des sociétés privées dans la gouvernance de sa caisse. L'assuré social devenu « un client » se veut la quintessence de cette évolution !

Dans cette logique entrepreneuriale, la communication est devenue une obsession des directeurs d'organismes de Sécu. Les budgets de fonctionnement des caisses, toutes branches confondues, se réduisent chaque année, les taux de remplacement des personnels partant sont au plus de 50 % et souvent bien moindre au détriment des conditions de travail des salariés et de la qualité des services rendus aux assurés.

Pourtant aucun moyen ne manque jamais pour l'organisation de manifestations de communication, le développement de la presse d'entreprise, papier et en ligne, autant d'occasions pour le directeur d'écrire ses pensées et de se trouver à l'envi devant les micros, les caméras, les appareils photos, le verbe comme le sourire toujours soucieux d'illustrer le dynamisme de son entreprise, son aptitude à l'innovation etc.

Or voilà que pour quelques secondes d'apparition sur un média d'audience limitée, TV Bruits, le directeur de la CARSAT Midi Pyrénées argue de l'atteinte à son image pour engager une action en justice ! Une première.

Contre qui ? Le collectif « Justice et dignité pour les Chibanis » et TV Bruits

Pour quelle raison ? La diffusion par TV Bruits, sous le titre « Quand la CRAM n'assure plus » d'images montrant le directeur face aux Chibanis (vieux travailleurs immigrés retraités) lors d'une occupation symbolique du hall de la CARSAT le 15 mars 2010 !

Cette occupation intervenait dans le cadre de la lutte que mène le collectif « Justice et dignité pour les Chibanis » contre les récupérations de prestation du Fond National de Solidarité souvent exorbitantes (jusqu'à 22000 €), opérées par les CARSAT auprès de chibanis ayant le tort d'avoir passé un peu plus de temps dans leur pays, auprès de leurs familles, que les textes ne les y autorisent.

Au terme de contrôles massifs, notamment dans les foyers d'hébergement, jugés illégaux par la HALDE, outre l'amputation de retraites déjà misérables, ce sont les aides au logement voire la couverture sociale qui peuvent être supprimées à ces vieux travailleurs alors plongés dans une situation sociale et psychologique désastreuse.

Plutôt que d'accepter de réétudier ces dossiers de vieux travailleurs pauvres avec un minimum d'humanité, le directeur de la CARSAT opte pour un scénario tout autant révoltant qu'outrageant.

D'une part son dépôt de plainte revient, sur ce sujet des chibanis, à remettre en cause le droit à l'information qui ne devrait garantir qu'une image flatteuse du directeur au regard d'une situation dont il lui appartient pourtant, de par sa fonction, d'assumer l'entière responsabilité dans toutes ses dimensions.

D'autre part arguer d'une atteinte à son image à l'occasion de la diffusion d'une rencontre avec des travailleurs immigrés retraités, fût-elle conflictuelle, est lourd de sens et particulièrement outrageant au moment où à la suite des Besson et Hortefeux, le ministre de l'intérieur, dans une spirale xénophobe, n'hésite pas à affirmer que la France n'a plus besoin de travailleurs immigrés dans le bâtiment ou la restauration.

Disposant d'une section sur la CARSAT Midi Pyrénées, le syndicat départemental SUD Protection Sociale 31 dénonce l'initiative scandaleuse du directeur de cet organisme à l'encontre des chibanis et exprime sa totale solidarité avec les collectifs « Justice et dignité pour les chibanis » de Midi Pyrénées comme des autres régions dans leur exigence d'annulation des récupérations opérées par les CARSAT.